

Mobili'Pro - Lettre d'information #4

avril 2026

L'heure des bilans 2025

Avec le début d'année 2026, **c'est l'heure des bilans Mobili'Pro**. La centaine de structures engagées dans le dispositif participant au dispositif peuvent donc réaliser leur bilan 2025 (N-1) et faire le point sur l'avancement de leurs plans d'actions avec leurs conseiller.ère.s.

Ce temps de bilan permet de **mettre à jour les données Mobili'Pro**, avec l'actualisation des données du parc (les nouveaux véhicules ayant rejoint le parc en 2025 et ceux l'ayant quitté), de charger les données d'activité 2025 (kilométrage, consommation d'énergies, coûts) et de faire le point sur les actions engagées.

Il s'agit alors d'identifier si les objectifs posés lors de l'élaboration du plan d'actions ont été atteints, sont toujours cohérentes, ou bien si elles méritent d'être réévaluées (à la hausse comme à la baisse). Il est également possible d'engager de nouvelles actions en faisant évoluer le plan d'actions et donc ses objectifs.

Enfin, la **synthèse du plan d'actions** vous permet d'évaluer de manière générale l'avancée du plan d'actions et de constater la baisse des émissions attendues par rapport aux objectifs fixés.

Si vous n'avez pas encore engagé votre bilan 2025, prenez contact sans tarder avec votre conseiller.ère qui vous accompagnera dans cette démarche.

Evaluez-nous !

Afin d'améliorer le dispositif, et dans un moment charnière de définition des évolutions de gouvernance et accompagnement à venir, nous souhaiterions avoir votre avis sur Mobili'Pro, son fonctionnement, l'accompagnement dont vous bénéficiez, les outils, ... Cette courte enquête, destinée aux structures engagées, ne vous prendra pas plus de 5 minutes (promis !).

Répondre à l'enquête

Save the Date !

Le prochain rendez-vous du réseau Mobili'Pro aura lieu le **mardi 28 avril à 15h30** sous la forme d'un webinaire. Vous recevrez un lien de connexion avant la réunion. Le format se verra participatif en laissant la parole la plus libre possible pour les structures engagées dans le dispositif.

Réservez le créneau ! Nous ferons le point sur les structures engagées, leurs avancements, les nouveautés de l'outil, ...

Webinaire du réseau Mobili'Pro

**Mardi 28 avril
15h30**

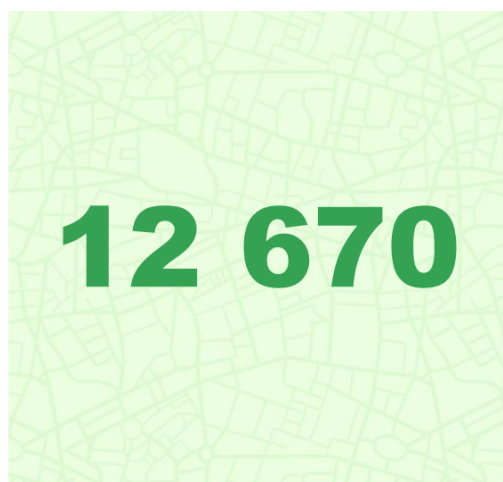
Les véli comme solution à la décarbonation des déplacements professionnels

Le poids financier et environnemental des véhicules dans les déplacements professionnels constitue un enjeu majeur dans les objectifs de décarbonation de la mobilité. L'ADEME porte depuis 2022 l'**eXtrême Défi Mobilité** pour répondre au besoin d'émergence de véhicules légers, efficaces, sobres, réparables et répondant à un large périmètre de déplacements ; les véhicules intermédiaires, ou Veli.

Trois ans après le lancement du programme, 100 prototypes ont été testés dans 20 territoires dont 13 ont atteint le stade de l'industrialisation. L'eXtrême Défi porte l'écosystème complet dans une approche intégrale pour faire émerger de nouvelles solutions de mobilité : expérimentation, construction de modèles économiques, conception et prototypage, industrialisation, travaux de recherche, ...

En 2026, l'ADEME recherche des territoires pour expérimenter les Veli : découverte, expérimentation, déploiement. Les cas d'usages professionnels suivants seront adressés en priorité : flotte d'entreprise, véli pour les collectivités, la logistique et livraison, pour les organismes liés au tourisme, pour les acteurs de la santé ou de la mobilité inclusive. Certains projets pourront être co-financés par l'ADEME (taux d'aide maximal de 50%).

Intéressé pour déployer des véli dans votre parc auto ? Prenez attache avec l'eXtrême Défi : <https://xd.ademe.fr> et intégrez l'action Mobili'Pro n° 4 (Axe véhicule) dans votre plan d'actions : « **Déploiement de véhicules intermédiaires** ».



Le chiffre clé

12 670 véhicules sont actifs dans Mobili'Pro début 2026. **On compte 8 véli dans le parc total Mobili'Pro.**

Les utilitaires légers représentent 31% des véhicules actifs.

Nouveautés sur l'outil

Actuellement dans une phase de développement de l'outil, nous allons prochainement déployer de nouvelles fonctionnalités :

Nouvelles fonctionnalités :

- **Création d'un nouvel indicateur , le TCM** : Le Total Cost of Mobility (TCM) est un indicateur financier qui regroupe l'ensemble des dépenses engagées pour la mobilité professionnelle des collaborateurs et le ramène au nombre de collaborateurs présents dans la structure. Il précise ainsi les € dépensés pour la mobilité, par collaborateur. Il regroupe ainsi les dépenses du parc automobile, mais également les dépenses hors flottes (indemnités kilométriques, taxis, train, péages, stationnement, vélos, ...). Pour générer cet indicateur, il est essentiel que le nombre exacte de collaborateur soit renseigné dans l'outil (paramètres de la structure).
- **Détail de la sinistralité au niveau financier** : Ajout d'une ligne de coût dans le suivi de la sinistralité pour suivre les dépenses annuelles liées aux sinistres.
- **Détail de la fiscalité dans le suivi annuel** : Ajout d'une ligne fiscalité, véhicule par véhicule et au niveau du parc.
- **Module automatique pour passer un véhicule initialement en location avec option d'achat à un véhicule acheté** (Achat en fin de location). Ce module, demandé par plusieurs structures engagées, permet de générer le véhicule en acquisition, et d'archiver l'activité en location, sans perte de données. Le module est accessible dans la fiche des véhicules déclarés en LOA.
- **Création d'un Forum de discussion et d'échange**, réservé aux structures engagées dans Mobili'Pro. Le développement est en cours et sera déployé avant l'été 2026.

Modifications et corrections :

- **Blocage des valeurs négatives dans l'outils** (kilométrages, consommations de carburants, coûts).
- **Motorisation hybride non rechargeable** : modification des énergies secondaires (initialement électricité) pour proposer les mêmes énergies secondaires que les véhicules thermiques classiques. Il est ainsi possible de déclarer des consommations en E85 pour un hybride non rechargeable.

N'hésitez pas à nous faire part de vos impressions et remarques sur ces évolutions de l'outil en nous écrivant à mobilipro@ademe.fr

Améliorer les pratiques

Le recul sur le déploiement de la démarche nous permet de constater certaines pratiques qui pourraient être améliorées, en vue de solidifier les résultats des analyses du tableau de bord et de permettre un meilleur suivi de la démarche au sein des structures engagées :

- **Renseignement des données d'activité annuelle des véhicules** : Il est important d'assurer une complétion maximale des données d'activité afin

d'éviter des impacts non souhaités sur le calcul des indicateurs. A titre d'exemple, un kilométrage non renseigné pour un véhicule alors que les autres véhicules disposent d'une donnée revient à considérer un kilométrage à zéro pour ce véhicule, impactant ainsi les moyennes. En cas de données non disponible, **il convient d'identifier la valeur la plus pertinente à indiquer** : la valeur de l'année précédente, si le véhicule a peu évolué dans son utilisation, la valeur moyenne des autres véhicules de même gabarit (pour ne pas impacter les calculs) ou bien encore une estimation basée sur les relevés de consommation ou l'activité prévisionnelle du véhicule. Votre conseiller vous aide dans ces réflexions pour disposer d'un jeu de donnée le plus complet possible.

- **Suivi des arbitrages et hypothèses** : la démarche Mobili'Pro courant sur un temps long, il est important de laisser des traces des réflexions menées, avec votre conseiller ou en interne. Sur le tableau d'import, les fiches actions, et sur des documents annexes, n'hésitez pas à laisser des commentaires datés de vos avancements. En cas de changement de référent interne ces commentaires sont également très précieux pour assurer la continuité de la démarche.

Partage des accès : Il est désormais possible de créer des accès dédiés pour vos collaborateurs associés à Mobili'Pro. Les accès sont générés depuis les paramètres de la structure. Vous pouvez indiquer un accès en lecture / écriture ou bien uniquement lecture. Après renseignement de l'adresse mail du nouvel accès, la personne indiquée reçoit un mail pour lui permettre de créer son compte. Une même personne peut avoir accès à plusieurs structures engagées (le choix de la structure se fait à la connexion sur l'outil via une page d'accueil intermédiaire).

Vos collaborateurs

Nom	Rôle	Fonction	Statut	Actions
Pierre QUIROULE [REDACTED]	Lecture / Ecriture	Responsable du parc	Accepté	 

+ Ajouter un utilisateur

Comment candidater ?

N'hésitez pas à parler de Mobili'Pro autour de vous. Pour rappel, les étapes pour rejoindre le dispositif sont les suivantes :

1 : Se renseigner sur le dispositif : notamment via le site www.mobilipro.fr et le **cahier des charges de l'accompagnement Mobili'Pro**

2 : Contacter et contractualiser avec un conseiller Mobili'Pro : **Liste des conseillers référencés**

3 : Créer un compte sur www.mobilipro.fr, transmettre la **lettre d'engagement** signée à mobilipro@ademe.fr (le conseiller peut s'en charger)

4 : Le compte est validé par l'équipe Mobili'Pro et le conseiller retenu est associé au compte. La structure peut commencer à utiliser l'outil.

Replay des derniers webinaires de la communauté

Vous n'avez pas pu y participer ? Vous trouverez ci-dessous les liens vers les replay des derniers webinaires de la communauté Mobili'Pro :

- [Webinaire de la communauté #4 du 4 novembre 2025](#)
- [Webinaire de la communauté #5 du 29 janvier 2026](#)

Une question, une remarque ?

Contactez-nous sur : mobilipro@ademe.fr ou sur [LinkedIn](#)



Mobili'Pro

www.mobilipro.fr / mobilipro@ademe.fr

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}.

Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

